



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

**Premier projet de Règlement numéro 11580-2018 modifiant le règlement numéro 2007-01-9125
relatif au zonage, afin d'autoriser et d'encadrer la garde de poules pondeuses.**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 juillet 2018, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement identifié ci-haut.
2. Les modifications au Règlement de zonage visent à autoriser la garde de poules pondeuses et d'encadrer la construction de poulaillers et de leur parquet.
3. Une consultation publique sur ce projet de Règlement aura lieu à la salle communautaire Le Bivouac, le mardi 7 août 2018 à 18 h 15. Au cours de cette assemblée, monsieur Marcel Gaumont, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 20^e jour de juillet 2018.

Jacques Arsenault
Greffier